



Brèves n°89

15 juillet 2026

Informations de la Commission Syndicats aux relais et partenaires

Activités en cours et à venir de la Commission Syndicats

- **Observateurs de manifestations.** Le 9 juin, Fanny Gallois, responsable du programme Libertés du pôle Action, nous a présenté un état d'avancement de son travail relatif à la résolution adoptée à l'AG 2024 sur les « Observateurs de manifestations ». Plusieurs consultations ont eu lieu sur la base de son projet de note au Conseil d'Administration : avec le P2E (Pôle d'Engagement et d'éducation aux droits humains) qui sera concerné par la mise en œuvre du type d'observation choisi impliquant salarié·es et bénévoles, avec le CN (Conseil national), avec le groupe de travail SDH du CA et avec la présidente de la LDH (Ligue des droits de l'Homme), forte de l'expérience de l'« Observatoire des libertés publiques et des pratiques policières » mis en place en 2019 avec le SAF (Syndicat des avocats de France), la Fondation Copernic...

La note qui propose plusieurs scénarios de mise en œuvre sera présentée au CA de septembre et soumise à son approbation.

- **Que retenir des actions du 1^{er} mai ?** Sur les 34 retours que vous nous avez envoyé relatifs aux actions menées le 1^{er} mai, 31 d'entre vous déclarent avoir participé aux rassemblements et cortèges syndicaux du 1^{er} mai, parfois avec l'installation d'un stand Amnesty. Vous étiez présents en moyenne à 6 : au minimum à 2, voire à 12 comme à Nantes Nord ou à une vingtaine comme à Paris.

Vous avez largement fait signer les pétitions (6 573 signatures signalées à la Commission Syndicats) : pour des titres de séjour stables pour les travailleur·ses étranger·es, pour un contrôle des armes à létalité réduite en manifestation, contre la répression des défenseur·ses de l'environnement, pour l'arrêt des massacres en Iran, du génocide à Gaza, du torchage de gaz en Amazonie équatoriale.

Concernant le matériel, certains d'entre vous avaient exposé le dépliant migrants, le groupe de Nancy avait conçu un questionnaire migrants, le groupe de Valence distribuait un document sur la détention du syndicaliste d'Ali Mammeri. Des prises de parole ont eu lieu, par exemple par le groupe Sud Cévennes.

Au total, plus de 1 000 exemplaires de la Chronique syndicale 1^{er} mai ont été distribués aux manifestants, parfois à la presse ou à des associations. Elle a été « *bien appréciée* » des manifestants, elle est « *bien faite et très intéressante par son éclairage spécifique* ». Certains groupes locaux l'ont distribué aux syndicats en manifestation ou dans les Maisons des syndicats, comme à Saint-Etienne, La Rochelle, Brive, Saint-Lô, Alpes de

Haute-Provence, etc. Elle a été « *bien reçue par les syndicats* », ceux-ci sont « *très contents de recevoir cette publication* ».

Toutefois, quelques-uns d'entre vous d'entre vous ont fait part de refus liés notamment au fait que « *les personnes ne veulent pas s'encombrer avec un document grand format* » (il faut savoir qu'un code barre était présent en avant-dernière page pour télécharger la brochure), « *nos militants ne pensent pas à la proposer* », « *un militant souhaite des conseils pour les distribuer* ». Ces retours montrent qu'une mini-présentation du contenu et de la façon de la proposer en manifestation pourrait être proposés l'an prochain en amont du 1^{er} mai.

Vous êtes nombreux à dire que l'accueil fait à Amnesty a été « *très bon* », que « *sa présence et ses actions sont appréciées* » que l'« *ambiance était sympathique* », qu'il y a eu « *peu de refus* » et « *des échanges très riches* » (notamment dans un cas avec une maire), pouvant déboucher sur « *10 nouveaux contacts* » ou sur « *des collaborations sur les droits de l'enfant, les violences faites aux femmes* ».

- **AG AIF.** La Commission Syndicats était présente à l'Assemblée générale du mouvement, à Toulouse, les 20 et 21 juin derniers. Nous sommes ravi·es d'avoir pu rencontrer les délégué·es, dont plusieurs d'entre vous, à l'occasion de cet événement essentiel à la vie démocratique du mouvement. Nous avons eu de nombreux échanges et distribué une cinquantaine de chroniques syndicales. Notre présence sur un stand tout au long du week-end nous a permis de faire connaître les actions de la commission et de réaffirmer l'importance, pour Amnesty International France, de pérenniser et de renforcer ses partenariats avec les organisations syndicales.
- **Congrès de la CFDT.** Grâce à Alaa Talbi, notre contact au sein de la CFDT, et Xavier Guillauma, la commission syndicats a été invitée à tenir un stand dans le hall d'accueil lors de ce 51^{ème} Congrès de la CFDT, à Bordeaux, du 22 au 26 juin (2 600 délégués). Laurent Herault (groupe Angoulême), Michèle Poussard, Benoît Anquez et Bernadette Vaugelade (groupe Bordeaux) se sont relayé·es pour assurer une présence et ont permis entre autres, de distribuer 450 Chroniques Syndicales « *Résistances syndicales aux montées de l'autoritarisme et à la remise en cause des droits dans le monde* », de recueillir 331 signatures sur la pétition « *Des titres de séjour stables pour les travailleurs étrangers* » et 284 pour « *Liberté pour Chow Hang-Tung* » et de prendre date pour le prochain congrès de la fédération Chimie Energie de la CFDT.

Pays traités dans ce numéro

Bangladesh, Biélorussie, Cuba, Hong-Kong, Inde, Italie, Maurice, Monde, Tunisie, Turquie

Brèves

Bangladesh. Les travailleurs poussent à des réformes du travail

La CSI (Confédération Syndicale Internationale) constate des progrès en matière de droit au Bangladesh, tout en notant « *une répression persistante des droits des travailleurs sur le terrain* ». D'un côté, le Bangladesh a finalement ratifié plusieurs conventions de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) : la Convention n° 155 sur la santé et la sécurité au travail, la Convention n° 187 sur son cadre de promotion et la Convention n° 190 sur la violence et le harcèlement.

Des réformes de la législation du travail constituent des avancées réelles : 120 jours de congés maternité, création d'un Fonds d'indemnisation des accidents du travail, définition juridique du harcèlement sexuel et de genre sur le lieu de travail... Ces réformes sont le fruit des mobilisations des salariées ces dernières années. Mais il reste encore à faire appliquer ces nouvelles normes, tant le droit du travail est encore peu respecté par de nombreux employeurs dans le pays. Le Bangladesh occupe toujours la 5ème place du classement de la CSI des Etats n'assurant pas une garantie suffisante des droits.

Source : IndustriAll du 16/06/26

<https://www.industrial-union.org/bangladesh-labour-rights-reforms-2026>

Biélorussie. Le combat pour les syndicalistes biélorusses emprisonnés se poursuit

En Biélorussie, depuis le mouvement pro-démocratique de 2020, le gouvernement a démantelé tous les syndicats indépendants. Il a dissout le Congrès biélorusse des syndicats démocratiques (BKDP), dont le Syndicat libre des métallurgistes (SPM), le Syndicat indépendant biélorusse (BNP), le Syndicat biélorusse des travailleurs de l'industrie radio-électronique (REP) et le Syndicat libre biélorusse (SPB). Des dizaines de dirigeants et de militants syndicaux ont été emprisonnés sur la base d'accusations forgées de toutes pièces et beaucoup sont toujours détenus.

Le 4 juin, le CIT (organe directeur de l'OIT – Organisation Internationale du Travail) a organisé une manifestation à Genève devant les bâtiments de l'ONU. La manifestation coïncidait avec la comparution de la Biélorussie devant la Commission de l'application des normes de la CIT, faisant suite à la procédure prévue au titre de l'article 33, engagée contre la Biélorussie en 2023. Cette procédure oblige les États membres de l'OIT à prendre toutes les mesures possibles pour garantir que les dirigeants biélorusses mettent en œuvre les recommandations de la Commission d'enquête de l'OIT.

Source : IndustriALL du 05/06/26

<https://www.industrial-union.org/fight-jailed-belarusian-unionists-continues>

Cuba. La CSI appelle à une action internationale face aux risques humanitaires aigus après le renforcement des sanctions américaines

Selon l'OCHA de l'ONU et l'OMS, le blocus énergétique crée une grave crise humanitaire, en particulier dans le système de santé :

- Des coupures de courant pouvant durer jusqu'à 20 heures ont contraint les hôpitaux à suspendre les opérations non urgentes ;
- Les pénuries de carburant limitent les services d'ambulance et retardent l'accès aux soins critiques ;
- Plus de 100 000 patients, dont 11 000 enfants, attendent des interventions chirurgicales retardées par des coupures de courant et des pénuries d'approvisionnement ;
- La mortalité néonatale a doublé en raison du manque d'un approvisionnement électrique stable pour alimenter les équipements vitales ;
- Les soins ne peuvent être garantis pour près de cinq millions de personnes atteintes de maladies chroniques, dont 16 000 patients en radiothérapie et 12 000 patients en chimiothérapie.

Le 1er mai, l'administration Trump a étendu les sanctions extraterritoriales visant des individus, entreprises et organisations engagés dans le commerce ou la coopération avec Cuba. Ces actions intensifient plus de six décennies de sanctions économiques.

Source : CSI du 02/06/26

<https://www.ituc-csi.org/cuba-ituc-urges-international-action>

Hong Kong. L'issue du procès de Lee Cheuk-yan marque un moment décisif pour les droits et les libertés

Le verdict du procès de Lee Cheuk-yan et de Chow Hang-tung, tous les 2 membres de l'Alliance de Hong-Kong pour le soutien des mouvements patriotiques démocratiques en Chine (HK Alliance) devrait être rendu fin juillet. Selon les procureurs l'appel lancé par l'HK Alliance en faveur de la « fin du régime à parti unique » équivaut à une demande de renversement de la direction du Parti communiste chinois et constitue une incitation à la subversion et une atteinte à l'ordre constitutionnel de la République populaire de Chine.

Lee Cheuk-yan et son avocat ont expliqué que le slogan faisait référence à une réforme politique démocratique, et non à un renversement par la force. Lee Cheuk-yan et Chow Hang-tung ont tous les 2 souligné qu'une condamnation porterait atteinte à la liberté d'expression et aux libertés politiques à Hong-Kong.

« ... l'espace réservé aux droits syndicaux et aux libertés civiles à Hong-Kong ne cesse de se réduire. Le mouvement syndical international réitère son appel en faveur de la libération de Lee Cheuk-yan, de Chow Hang-tung et de toutes les personnes détenues pour avoir exercé pacifiquement leurs droits. » a déclaré Luc Triangle, secrétaire général de la CSI.

Le mouvement syndical international réitère son appel en faveur de la libération de Lee Cheuk-yan, de Chow Hang-tung et de toutes les personnes détenues pour avoir exercé pacifiquement leurs droits.

Source : CSI du 05/06/26

<https://www.ituc-csi.org/lee-cheuk-yan-l-issue-du-proces>

Inde. Les accidents de travail mortel mettent en lumière des défaillances systémiques de sécurité

5 travailleurs sont morts et des dizaines ont été hospitalisés après une fuite de gaz ammoniac dans une usine de transformation de fruits de mer au Tamil Nadu le 21 juin 2026. Quelques jours plus tôt, 9 ouvriers ont été tués à l'aciérie de Visakhapatnam par l'explosion d'une louche d'acier en fusion. Ces accidents font suite à une série d'incidents meurtriers sur le lieu de travail, dont l'explosion de Singhitaraï et d'autres catastrophes au travail qui ont coûté la vie à des travailleurs de divers secteurs. Dans de nombreux cas, les travailleurs et les syndicats avaient déjà exprimé des inquiétudes concernant des conditions dangereuses.

Ensemble, ces décès révèlent de profondes défaillances dans l'identification des dangers, la préparation aux situations d'urgence et la sécurité au travail dans les lieux de travail à haut risque en Inde :

- Dans le secteur manufacturier : absence de capteurs de sécurité sur les presses électriques, absence de formation, signalements des dysfonctionnements ignorés...
- Lacunes dans l'inspection et la prévention du travail : la couverture des inspections est restée inférieure à 40 % même dans les usines à procédés dangereux en 2023.

Le gouvernement doit d'urgence renforcer la capacité d'inspection, y compris par une expertise technique spécialisée pour les industries dangereuses. Les travailleurs et leurs syndicats sont souvent les premiers à identifier les risques émergents. Lorsqu'ils tirent la sonnette d'alarme, les employeurs et régulateurs doivent écouter et agir.

Ashutosh Bhattacharya, secrétaire régional pour l'Asie du Sud à IndustriALL Global Union, a déclaré : « *Tout travailleur a le droit de rentrer chez lui sain et sauf à la fin de la journée de travail, et ce droit est vide sans inspection rigoureuse. La Convention 081 de l'OIT montre aux gouvernements la voie. Inspectez correctement le personnel, ouvrez chaque chantier à la surveillance et placez les travailleurs et leurs syndicats au cœur de la prévention. Chaque inaction se mesure en vies.* »

Source : IndustriALL du 24/06/26

<https://www.industriall-union.org/deadly-workplace-accidents-expose-systemic-safety-failures-in-india>

Italie. 4 ouvriers agricoles tués : l'UITA réclame justice

Le 1 juin, à Amendolara, Amin, Ullah, Safi et Waseem ont été brûlés vifs dans le minibus qui les ramenait chez eux après le travail. Selon le seul survivant, Taj Mohammad Alamyar, ces 4 jeunes travailleurs afghans n'avaient pas été payés depuis plus d'un mois et avaient dénoncé ceux qui étaient responsables de leur exploitation, des chefs de gang qui contrôlaient leur emploi, leur logement et leur transport.

L'UITA condamne fermement ce meurtre et le système scandaleux des intermédiaires dans le secteur agricole. Le syndicat appelle les autorités à identifier non seulement les responsables directs de ces meurtres, mais aussi l'ensemble du réseau qui tire profit de l'exploitation systématique des travailleurs agricoles. Il exhorte aussi le gouvernement italien à intensifier les contrôles dans l'ensemble du secteur agricole et à mettre pleinement en œuvre la loi n° 199 contre l'exploitation par le travail et le recrutement illégal

Ces meurtres ne sont pas des cas isolés. 11 travailleurs agricoles migrants ont perdu la vie en Italie au cours des 2 dernières semaines seulement, tandis que d'autres se trouvent toujours dans un état critique.

Source : UITA du 05/06/26

<https://www.iuf.org/fr/news/four-farm-workers-killed-iuf-demands-justice/>

Maurice. Un fabricant de vêtements à la traine en matière de droits des travailleurs migrants

Chez Fashion Heights Limited, heures supplémentaires non payées, jusqu'à 10 ou 12 heures de travail par jour, voire 14 heures, passeport et document d'identité conservés par l'employeur, congés annuels ou maladie refusés, bulletins de paie non fournis... : les preuves de l'exploitation de ces travailleurs migrants malgaches, bengalis, indiens, népalais et philippins.

La Confédération des Travailleurs des Secteurs Public et Privé (CTSP) dénonce une situation de « quasi-esclavage moderne » :

- porter plainte peut signifier l'obligation de quitter le territoire ;
- en vertu de la loi de 1973 sur les non-ressortissants, le droit d'un travailleur migrant de rester à Maurice est lié à son employeur. Perdre son emploi peut signifier perdre son logement, puisqu'il peut être fourni par l'employeur et son droit légal de rester sur l'île, avec une mention rouge sur son passeport, mention signifiant l'interdiction de rester et de se rendre à nouveau sur l'île Maurice à l'avenir.

Source : IndustriALL du 04/06/26

<https://www.industriall-union.org/fr/mauritius-fabricant-vetements-hors-norme-droits-travailleurs-migrants>

Monde. De l'Alabama à l'Argentine : les droits des travailleurs en chute libre

L'Indice CSI 2026 des droits des travailleurs montre que ceux-ci se sont détériorés pour la quatrième année consécutive. L'Europe et les Amériques ont toutes 2 enregistré leurs pires notes moyennes depuis 2014. Pour la première fois, les États-Unis ont été placés sur la liste de surveillance, ce qui signifie des violations systématiques des droits :

- 3 pays sur 4 refusent aux travailleurs le droit de s'organiser. La moitié des pays ont arrêté ou détenu des travailleurs pour avoir exercé leurs droits syndicaux ;
- Les violations des libertés civiles, les arrestations, les persécutions et les assassinats de dirigeants syndicaux ont augmenté dans 50 % des pays ;
- La lutte contre les syndicats est explicitement identifiée comme une tactique dans l'indice, notamment en Argentine, en Estonie, aux États-Unis, aux Pays-Bas, en Pologne, en Serbie et en Espagne ;
- 50 % des pays ont arrêté ou détenu des travailleurs pour avoir exercé leurs droits syndicaux, en République démocratique du Congo, en Irak, en Indonésie et en Albanie ;
- Les attaques violentes contre les travailleurs ont augmenté de 6 %, notamment en Inde, en Palestine, en Ukraine et en Afrique du Sud ;
- Les 10 pays les plus difficiles pour les travailleurs en 2026 sont l'Argentine, la Biélorussie, l'Équateur, l'Égypte, l'Eswatini, le Myanmar, le Nigeria, le Panama, la Tunisie et la Turquie ;

- La surveillance numérique est de plus en plus utilisée pour surveiller et réprimer les activités d'organisation.

Atle Høie, secrétaire général d'IndustriALL, a déclaré : « *Derrière chacun de ces chiffres se trouve un ouvrier arrêté, un leader syndical menacé, un lieu de travail où les gens avaient trop peur de s'organiser. Cela se produit dans des pays qui se font appeler démocraties. IndustriALL ne restera pas les bras croisés pendant que nos affiliés et leurs membres sont criminalisés pour faire ce que chaque travailleur a le droit de faire.* »

Source : IndustriALL du 01/06/26

<https://www.industriall-union.org/from-alabama-to-argentina-workers-rights-in-freefall>

Monde. Journée mondiale contre le travail des enfants : le temps est à l'action et non aux déclarations creuses

Le 12 juin, la CSI exige que les gouvernements et les employeurs tiennent leurs engagements d'aider les 138 millions d'enfants piégés dans le travail – dont 54 millions dans des travaux dangereux –, privés de leur enfance, de leur éducation et de leur avenir.

En février 2026, gouvernements, employeurs et travailleurs ont adopté le Cadre mondial d'action de Marrakech contre le travail des enfants lors de la 6^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants. S'appuyant sur l'Appel à l'action de Durban, ce cadre exige une mise en œuvre renforcée des Conventions 138 et 182 de l'OIT, des mécanismes contraignants de responsabilité, un dialogue social robuste et un investissement accru dans l'éducation et la protection sociale. La CSI appelle tous les gouvernements à traduire ce Cadre en feuilles de route nationales contraignantes immédiatement.

Source : CSI du 09/06/26

<https://www.ituc-csi.org/journee-mondiale-contre-le-travail-2026>

Monde. Le manuel de la lutte contre les syndicats

Il existe une industrie dont le seul but est d'empêcher les travailleurs de s'organiser. Elle est bien financée, organisée de manière professionnelle et active sur tous les continents. Les campagnes antisyndicales suivent un schéma reconnaissable de tactiques visant à réprimer le libre choix des travailleurs par la peur, la désinformation et la pression. Licencier des travailleurs pour des activités syndicales est l'une des armes les plus puissantes du manuel.¹

En Turquie, les travailleurs de Digel ont fait face à des pratiques antisyndicales systématiques après s'être organisés avec le syndicat textile turc TEKSİF, notamment des licenciements et des retards juridiques prolongés visant à affaiblir la détermination des travailleurs. En Allemagne, Adidas a quitté la convention collective sectorielle en rétrogradant son adhésion à l'industrie afin d'éviter les obligations collectives. En Malaisie, IndustriALL a déposé une plainte documentant les ruptures syndicales dans 12 entreprises des secteurs de l'électronique, des semi-conducteurs, chez Boeing Composites. Dans l'usine Mercedes-Benz en Alabama des militants syndicaux sont licenciés.

Source : IndustriALL du 28/05/26

<https://www.industriall-union.org/the-union-busting-playbook-exposed/>

¹ Les Conventions 87 et 98 de l'OIT spécifient le droit de s'organiser et de négocier collectivement.

Tunisie. La CSI est préoccupée par l'intensification de la campagne contre les migrants

La Confédération Syndicale Internationale (CSI) dénonce la reprise d'une campagne contre les migrant·es, les exilé·es et les demandeurs et demandeuses d'asile, désigné·es par le gouvernement tunisien comme les boucs-émissaires d'une crise économique dont ils et elles ne sont pas responsables.

La CSI constate une recrudescence des discours xénophobes de haine et condamne la volonté de diviser les travailleurs et travailleuses en Tunisie. Elle rappelle qu'en revanche, le gouvernement prend peu de mesures pour lutter contre les causes réelles de la crise, dont les travailleurs et travailleuses, tunisien·nes comme immigré·es, sont les premiers et premières à subir les conséquences. La CSI enjoint le gouvernement tunisien à respecter les législations nationales et internationales en la matière.

Source : CSI du 20/05/26

<https://www.ituc-csi.org/tunisia-ituc-concerned-by>

Turquie. Critiquer une entreprise peut vous envoyer en prison

En 2025, en Turquie, au moins 2 105 travailleurs ont été tués au travail, soit 6 décès chaque jour.

« Dans ce pays, si vous êtes le patron, si vous êtes riche, vous pouvez voler le salaire des travailleurs, vous pouvez causer leur mort par négligence, vous pouvez commettre un meurtre – et personne ne vous demandera des comptes. » Pour ces mots, Mehmet Türkmen, président du Syndicat uni des travailleurs du textile, du tissage et du cuir (BİRTEK-SEN), accusé de diffusion de « désinformation » et « d'incitation à la haine », a été incarcéré le 16 mars dernier.

Il s'exprimait publiquement dans une usine fabriquant des tapis, à Gaziantep, où un ouvrier avait été gravement blessé et où les ouvriers manifestaient pour le paiement de leur salaire.

D'autres exemples complètent cette preuve de la soumission du pouvoir judiciaire aux ordres des holdings et de la répression à l'encontre des syndicats : arrestation d'Esra Işık, de Başaran Aksu, et de Doğukan Akan dans le cadre de la lutte contre l'extension d'une mine de charbon.

Mehmet Türkmen, a été acquitté et libéré après 57 de détention.

Source : LabourStart / Jacobin du 01/06/26

<https://jacobin.com/2026/06/turkey-workers-unions-speech-censorship>

Bonnes nouvelles !

Monde. Les syndicats obtiennent une norme internationale de protection des travailleurs des plateformes

La CSI se félicite de l'adoption historique de la convention concernant le travail décent dans l'économie des plateformes, 2026, par la Conférence internationale du Travail à sa 114e session.

En tant que première norme internationale du travail sur les travailleurs des plateformes, la convention :

- affirme que les droits fondamentaux au travail s'appliquent à l'économie des plateformes, notamment la liberté d'association et le droit de négociation collective ;
- comprend une protection contre une qualification erronée ;
- renforce la protection contre les désactivations abusives ;
- reconnaît le rôle de la gestion algorithmique et renforce la transparence et la responsabilisation ;
- appelle à prendre des mesures visant à garantir le paiement, en temps voulu, d'une rémunération dont le montant ne soit en aucun cas inférieur au salaire minimum, ainsi que l'accès à la protection sociale ;
- comprend des garanties pour protéger les données personnelles des travailleurs ;
- exige des gouvernements qu'ils prennent des mesures appropriées pour veiller à ce que les travailleurs des plateformes aient le droit de se retirer d'une situation de travail qui présente un danger pour leur santé ou leur sécurité, sans crainte de représailles, et pour les protéger contre la violence et le harcèlement au travail.

Le secrétaire général de la CSI, Luc Triangle, a déclaré : « *Les gouvernements doivent désormais agir sans tarder pour ratifier et mettre en œuvre la convention. L'avenir du travail doit être fondé sur les droits démocratiques des travailleurs et le travail décent, et non sur la précarité et l'exclusion. Les travailleurs des plateformes peuvent désormais s'appuyer sur cette convention pour s'organiser en syndicats, au même titre que les autres travailleurs, afin de défendre leurs droits et leurs intérêts.* »

Source : CSI du 12/06/26

https://www.ituc-csi.org/norme-internationale-de-protection-des-travailleurs-des-plateformes?lang=fr#msdynmkt_trackingcontext=fe0a6680-d6ac-406a-a864-916ddf7e0000&msdynmkt_prefill=mktprf77402f91a51f459cb4a785bbdbc547b3eoprf

Monde. La Cour internationale de Justice confirme que le droit de grève est protégé par la convention n° 87 de l'OIT

La Confédération syndicale internationale (CSI) salue l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice (CIJ), qui confirme que le droit de grève est bien protégé par la convention n° 87 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative à la liberté syndicale. Cette décision met fin à des années d'incertitudes juridiques et réaffirme une jurisprudence internationale constante en matière de droit du travail. Pour la CSI, elle renforce la sécurité juridique, la crédibilité du système des normes internationales du travail et le rôle central de l'OIT dans leur mise en œuvre. L'organisation rappelle que le droit de grève constitue un élément essentiel de la liberté syndicale, permettant aux travailleurs de défendre leurs intérêts et de promouvoir le dialogue social. La CSI considère cet avis comme une victoire pour l'OIT et appelle les gouvernements, les employeurs et les syndicats à travailler de manière constructive afin de garantir l'application effective de la convention n° 87. Ainsi, son secrétaire général, Luc Triangle, voit dans cette décision « *un moment crucial pour la sécurité juridique, la justice sociale et la crédibilité du système de normes internationales du travail* ».

Source : CSI du 22/05/2026

<https://www.ituc-csi.org/la-csi-salue-la-decision-de-la-cij>